Le personnel du SIVOA est inquiet ...

La Circulaire du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps



Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Face à des dérives et à un manque de transparence, la fonction publique veut se réformer, se moderniser, être exemplaire, c'est une bonne nouvelle!

Mais et nous face à ce constat ?

Des agents toujours engagés et investis

En cas de crise, les volontaires ne manquent pas. Le personnel du Syndicat est sur le pont et s'est mobilisé spontanément jour et nuit pour faire face aux récentes crues.

Et on veut revenir sur notre temps de travail et nos acquis sociaux alors qu'il n'y a pas d'abus ?

La durée du temps de travail et les autorisations spéciales d'absences (ASA) actuelles sont issues d'une reconnaissance des services rendus aux usagers dont la qualité n'a cessé de s'améliorer.

- La moyenne du nombre de jour d'absence par agent au Syndicat est inférieure à la moyenne nationale.
- L'utilisation des ASA n'est pas abusive.
- Quant aux heures de travail, beaucoup d'agents ne comptent pas...

Pourquoi prendre le risque de créer un climat négatif sur des points qui aujourd'hui ne nuisent pas à l'efficacité des missions du Syndicat ?

D'autant plus que la circulaire qui aborde les 1607 heures est une recommandation et non obligation.

Extrait de la circulaire du 31 mars 2017: « Compte tenu des recommandations émises par ce rapport, un rappel des principales règles encadrant le temps de travail dans la fonction publique s'avère nécessaire. J'invite fermement les employeurs publics, en cas de besoin, au regard de la diversité des situations et des spécificités des missions qui leur incombent et de l'organisation de leurs services, à réexaminer les dispositifs en place sur le temps de travail en poursuivant deux objectifs : adapter les organisations de travail aux besoins des usagers et favoriser une meilleure qualité de vie au travail des agents publics. Cet examen ne pourra être conduit que dans le cadre d'un dialogue approfondi avec les représentants des personnels. » La ministre de la fonction publique, Annick Girardin.

Oui, nous saluons l'effort de la Direction pour sa réflexion sur la revalorisation de notre régime indemnitaire à travers le RIFSEEP bien qu'une grande partie devienne modulable. D'un autre côté, nos carrières sont figées et nous voyons arriver certaines mesures portées par l'autorité territoriale comme un recul de nos acquis sociaux, alors merci d'y prêter attention.

Ensemble, donnons-nous de vrais moyens pour la reconquête de la rivière et la protection de la vallée mais faisons-le tout en préservant et en améliorant nos conditions de travail et notre motivation.

